

Mémoire sur le projet de loi sur l'intégration nationale



Patrick Donovan, Ph.D.

Attaché de recherche et conseiller, QUESCREN, Université Concordia
Professeur affilié, Département d'histoire, Université Concordia

Lorraine O'Donnell, Ph.D.

Directrice principale de la recherche, QUESCREN, Université Concordia
Professeure affiliée, École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia

Mardi le 4 mars, 2025

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens concernant le projet de loi 84, Loi sur l'intégration nationale

Présentation

Ce mémoire a pour objectif de présenter une analyse et des recommandations dans le cadre des consultations sur le projet de loi 84, Loi sur l'intégration nationale.¹

En résumé, nous souhaitons proposer des pistes afin que le rôle des communautés d'expression anglaise du Québec soit bien pris en compte dans cette loi, tant dans sa définition de la culture québécoise que dans le processus d'intégration des immigrants. Cela n'exclut évidemment pas la considération des autres composantes de la diversité québécoise, y compris les nations autochtones, mais puisque le mandat de notre réseau concerne spécifiquement la population anglo-québécoise, celle-ci constitue le sujet principal de notre mémoire.

Les auteur.e.s sont historien.ne.s avec une expertise sur l'histoire et les enjeux contemporains qui concernent ces communautés. Nous travaillons au sein du [Réseau de recherche sur les](#)

¹ Projet de loi 84, *Loi sur l'intégration nationale*, 2025 (Québec), <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-84-43-1.html>.

[communautés québécoises d'expression anglaise](#) (QUESCREN), un centre de recherche à l'Université Concordia à Montréal.

À propos de QUESCREN

Créé en 2009, QUESCREN est un réseau de collaboration constitué de chercheurs, de membres des communautés et d'organismes. Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise du gouvernement du Québec apporte un soutien financier important à QUESCREN.

Mission

QUESCREN offre des occasions de promouvoir la compréhension des communautés d'expression anglaise du Québec et de renforcer leur vitalité par des activités de recherche, de mobilisation des connaissances, de réseautage et de sensibilisation.

Vision

QUESCREN envisage un Québec inclusif où la vitalité des anglophones est renforcée par un accès facile à des recherches claires, pertinentes, collaboratives et fondées sur des données probantes.

Activités

- Recherche et publications
- Mobilisation des connaissances : événements etc.
- Mise en réseau du secteur de l'éducation en langue anglaise
- Développement et soutien à notre groupe de chercheurs-membres
- Gestion de projets de recherche et développement communautaires à partenaires multiples
- Formation des étudiant.e.s

Les risques d'une interprétation restrictive

Selon nous, le projet de loi 84 n'est pas problématique en soi si la loi est interprétée de manière large et inclusive. Bien qu'il affirme que le « la langue française est le principal véhicule de la culture québécoise », le mot « principal » n'exclut pas l'existence d'autres langues véhiculaires.

Cependant, considérant l'insistance marquée dans le projet de loi sur la langue française et la culture francophone, une interprétation large ne va pas de soi.

Pour les communautés d'expression anglaise et les autres communautés linguistiques minoritaires du Québec, il existe un **risque réel d'interprétation restrictive**. Une telle interprétation pourrait accentuer le sentiment de marginalisation chez certaines minorités,

fragilisant ainsi la cohésion sociale. Cela contredit l'esprit et les objectifs plus larges du projet de loi 84, qui visent à favoriser l'adhésion à une culture partagée dans un esprit de dialogue. Les interprétations restrictives peuvent également porter préjudice au gouvernement, qui se voit contraint de gérer les conséquences de telles situations.

Il existe de nombreux exemples où l'application rigide et mal comprise de politiques linguistiques et culturelles a conduit à des conséquences problématiques. Un cas récent illustre une application fautive de la Loi 14, lorsque la direction d'une bibliothèque publique montréalaise a interdit, à tort, la création d'un club de lecture bilingue.² On a aussi vu récemment que dans le cas d'urgences médicales, ce type d'interprétation peut entraîner des conséquences graves pour la santé des personnes issues des communautés linguistiques minoritaires.³

Nous comprenons que, selon le projet de loi 84, le ministre élaborera « une politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune conforme au modèle d'intégration et à ses fondements prévus par la présente loi » (Chap. IV, s. 8). Par conséquent, notre première recommandation (et d'autres ci-dessous) porte sur et la loi, et la politique éventuelle.

Recommandation 1 : Que la loi et l'éventuelle politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune soient rédigées de manière claire et précise, afin de définir de façon large et inclusive la place des communautés culturelles et linguistiques au Québec. Cela permettrait de minimiser les risques d'interprétation restrictive.

Assurer une inclusion réelle des Anglo-Québécois

Présents sur le territoire québécois depuis des siècles, les anglophones ont joué un rôle majeur dans la construction de la société et de l'identité québécoise d'aujourd'hui.⁴ Selon le dernier recensement, un cinquième de la population du Québec (20,2 %) a l'anglais comme langue maternelle ou le parle à la maison, souvent en combinaison avec le français, soit 1 694 830 personnes.⁵ De plus, **43,8 % des résidents du Québec de 15 ans et plus dont l'anglais est la première langue officielle parlée ne sont pas citoyens canadiens par naissance, ce qui représente une proportion bien plus élevée que celle observée**

² Voir Michelle Lalonde, « Errors in applying Quebec's language law likely to recur, Plante says », *Montreal Gazette*, 6 février 2025, <https://www.montrealgazette.com/news/article736182.html>.

³ Rachel Lau, « No English in an Emergency? Montreal Families Fed Up with Language Getting in the Way of Health Care », *CTV News*, 5 février 2024, <https://www.ctvnews.ca/montreal/article/no-english-in-an-emergency-montreal-families-fed-up-with-language-getting-in-the-way-of-health-care/>.

⁴ Patrick Donovan, « Anglo-Québécois », *Encyclopédie Canadienne*, Historica Canada, article publié juin 17, 2015; dernière modification 29 août, 2019, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/quebecois-dexpression-anglaise>, consulté le 3 mars, 2025.

⁵ Commissariat aux langues officielles du Canada, « La présence de l'anglais au Québec », s.d., <https://www.col.gc.ca/sites/default/files/2024-01/qc-fait7.pdf>

chez les francophones (13,9 %).⁶ Il est donc essentiel que les Québécois d'expression anglaise soient pleinement inclus et jouent un rôle actif dans toute initiative d'intégration.

Or, ce projet de loi accorde peu d'attention aux anglophones. La seule mention se trouve dans le préambule, où il est question uniquement des institutions de la communauté. À notre avis, cela demeure insuffisant. Au-delà des institutions, l'ensemble de la communauté doit être reconnu et impliqué dans la définition de la culture québécoise et les processus d'intégration au Québec.

Le projet de loi confie au ministre de la Langue française l'élaboration de la politique nationale d'intégration. Il ne prévoit pas de processus de consultation et de collaboration avec les communautés d'expression anglaise (et autres populations minoritaires).

Recommandation 2 : Que des consultations avec les organisations, institutions et membres des communautés anglophones et la prise en compte de leurs perspectives soient rendues obligatoires lors de l'élaboration ou la modification des politiques en matière d'immigration, de culture et d'intégration linguistique. Cela pourrait se faire par l'entremise du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (Ministère des Finances), qui fait le pont entre le gouvernement et les communautés.

Recommandation 3 : Que les Québécois d'expression anglaise soient mieux intégrés dans le contenu du projet de loi 84, au-delà du préambule du texte. Cela devrait se faire en collaboration avec les communautés afin d'assurer un consensus, assurant ainsi la légitimité de la loi.

Repenser les deux solitudes

Le projet de loi oppose le modèle d'intégration qu'il préconise, à savoir l'interculturalisme, au multiculturalisme en ces termes : « [la nation québécoise ...] possède son propre modèle d'intégration qui s'oppose à l'isolement et au repli des personnes dans des groupes ethnoculturels particuliers. Ce modèle est distinct du multiculturalisme canadien » (Chap. II, s. 4).

Ce faisant, nous craignons que le projet de loi renforce une tendance observable dans le discours public québécois, où le multiculturalisme est critiqué sur la base d'une interprétation réductrice de ce concept. Par exemple, il est parfois qualifié d'« anglo-saxon », voire de « vicieux »,⁷ en opposition au « bon » interculturalisme du Québec francophone. Certains le

⁶ Selon une redistribution 50/50 de la catégorie « Français et Anglais ». Source : Statistique Canada, CO-2361-1a, 2021, ensemble de données personnalisé créé pour la Table ronde provinciale sur l'emploi (PERT) par Statistique Canada, <https://desq.quescren.ca/fr/dataset/pert-2021-co-2361-tables-1a-1b-1c-1d-1e>.

⁷ Fanny Lévesque, « L'opposition accuse la CAQ d'incohérence », *La Presse*, 28 janvier 2025, <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-01-28/modele-d-integration-des-immigrants/l-opposition-accuse-la-caq-d-incoherence.php>.

représentent comme un outil favorisant l'assimilation des francophones du Canada.⁸ D'autres le critiquent comme un moteur de fragmentation sociale.⁹

Pourtant, on peut faire l'argument qu'il s'agit d'une fausse dichotomie. D'abord, les critiques du multiculturalisme existent aussi chez les Anglo-Québécois et ailleurs au pays, où certains s'inquiètent de l'absence d'une culture commune de convergence, par exemple.¹⁰ De plus, certains penseurs soutiennent que le fait que l'interculturalisme mette plus explicitement l'accent sur l'intégration à la culture et à la langue majoritaires ne signifie pas forcément une opposition irréconciliable avec le multiculturalisme.¹¹ L'idée d'une incompatibilité entre les deux relève d'une interprétation restrictive du multiculturalisme. Elle occulte le fait que la politique canadienne du multiculturalisme s'inscrit dans un cadre fédéral plus large, incluant la *Loi sur les langues officielles*, qui établit le français et l'anglais comme langues d'intégration de facto,¹² et donc, que la politique ne préconise pas une fragmentation entre toutes les cultures présentes sur le territoire canadien.

Recommandation 4 : Que toute distinction polarisante entre les modèles d'interculturalisme et de multiculturalisme, qui accentue des divisions artificielles plutôt que de favoriser la cohésion sociale, soit retirée du projet de loi, puisque selon la recherche scientifique, ces modèles peuvent être compris de façon complémentaire plutôt que comme opposés.

Au-delà de ces débats théoriques et politiques, qui tendent à diviser les Québécois en « deux solitudes », la réalité sur le terrain montre une tout autre dynamique. Les Anglo-Québécois se sont adaptés à la réalité post-Révolution tranquille et ne prônent pas la ségrégation culturelle. La majorité d'entre eux parle français et possède des identités complexes, multilingues et hybrides.¹³ Les organismes communautaires servant les anglophones sont en première ligne lorsqu'il s'agit de revendiquer davantage de ressources pour l'apprentissage du français.¹⁴ Un récent résumé de recherche de QUESCEN démontre que plusieurs organismes de langue anglaise accueillant des immigrants jouent un rôle clé dans leur rétention et leur francisation en misant sur un *atterrissage en douceur* et en servant de pont vers la majorité francophone.¹⁵ Sur le terrain, il n'y a pas d'opposition : tous travaillent à promouvoir le français. Les Québécois

⁸ Voir Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique* (Paris: Les Éditions du Cerf, 2016).

⁹ Ce point est fait par Raymond Thériault dans *Soyons honnêtes au sujet du multiculturalisme et du bilinguisme officiel* (Ottawa: Commissariat aux langues officielles, 2021), <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/salle-nouvelles/2021-10-08/soyons-honnêtes-au-sujet-du-multiculturalisme-du-bilinguisme-officiel>.

¹⁰ Voir les écrits de Neil Bissoondath (Québec), Richard Gwyn (Canada) et Jack Granatstein (Canada) cités dans Laurence Brosseau et Michael Dewing, *Le multiculturalisme canadien : étude générale* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2009, révisé en 2018), https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/200920E

¹¹ Will Kymlicka, *Finding Our Way: Rethinking Ethnocultural Relations in Canada* (Oxford: Oxford University Press, 1998); Christian Joppke, « War of Words: Interculturalism v. Multiculturalism », *Comparative Migration Studies* 6, no. 11 (2018); Tariq Modood, « Must Interculturalists Misrepresent Multiculturalism? », *Comparative Migration Studies* 5, no. 15 (2017).

¹² Thériault, *Soyons honnêtes*.

¹³ Patrick Donovan, « Complexités identitaires des Québécois d'expression anglaise », résumé de recherche no. 15 (Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise [QUESCEN], Université Concordia, janvier 2025). https://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Brief_15_FR.pdf

¹⁴ Voir, par exemple, le site du [PERT](#), du [OCGN](#), ou du [EMSB](#).

¹⁵ Lina Shoumarova & Chedly Belkhdja, « Le rôle des organismes communautaires de langue anglaise dans l'écosystème d'immigration québécois », résumé de recherche no. 18 (Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise [QUESCEN], Université Concordia, janvier 2025). https://www.concordia.ca/content/dam/artsci/scpa/quescren/docs/Brief_18_FRA_FINAL.pdf

d'expression anglaise sont des alliés dans la construction d'une culture québécoise partagée et dans l'intégration des immigrants à celle-ci. Ils doivent être mis à contribution.

Recommandation 5 : Qu'une référence explicite au rôle que jouent et vont continuer à jouer les Québécois d'expression anglaise dans l'intégration des immigrants ici soit ajoutée au projet de loi 84. En offrant un atterrissage en douceur et en servant de tremplin vers le fait français, les anglophones facilitent cette transition essentielle. La loi et la politique qui en découlera devraient également soutenir les initiatives du secteur communautaire anglophone qui favorisent l'intégration, encouragent l'apprentissage du français et contribuent à bâtir un Québec inclusif.

Une culture commune?

Le projet de loi fait 16 fois référence à la « culture commune » du Québec. Nous souhaitons souligner que ce concept est problématique, car il peut facilement favoriser une compréhension étroite de l'identité québécoise s'il est défini de manière restrictive. Nous craignons que ce concept serve à alimenter des discours ayant pour effet d'essentialiser la compréhension de l'identité québécoise. Cela reviendrait à postuler l'existence d'une seule culture figée et homogène. Une telle approche occulterait le fait que, selon la recherche scientifique, les cultures sont fluides et en constante évolution, influencées par les interactions sociales, les migrations et les échanges.¹⁶

Cette notion risque aussi d'exclure ceux qui ne correspondent pas à la norme dominante. Nous sommes loin de la conception large et inclusive de Gerald Godin et René Levesque, qui ont lancé le slogan « Autant de façons d'être Québécois » en 1981.¹⁷

Plutôt que de parler d'une seule « culture commune », nous croyons que des notions plus inclusives et dynamiques seraient préférables, favorisant un plus large consensus. Elles permettraient de reconnaître des points de convergence tout en reconnaissant la pluralité des identités. Par exemple, l'idée d'un « tissu culturel » évoque une trame composée de multiples fils, reflétant à la fois la diversité et l'interconnexion.

Recommandation 6 : Que l'expression « culture commune » soit remplacée dans le projet de loi par une formulation plus inclusive telle que « tissu culturel », qui reflète à la fois la pluralité des identités et les points de convergence de la société québécoise.

¹⁶ Voir, par exemple, Jonas R. Kunst & Alex Mesoudi, « Decoding the Dynamics of Cultural Change: A Cultural Evolution Approach to the Psychology of Acculturation », *Personality and Social Psychology Review* (2024), <https://doi.org/10.1177/10888683241258406>.

¹⁷ Martine-Emmanuelle Lapointe, « 'Autant de façons d'être Québécois' : entrevue avec David Homel. *Spirale*, no. 210 (2006): 31–33. <https://www.erudit.org/fr/revues/spirale/2006-n210-spirale1060542/17530ac.pdf>